

Bureau du 14 octobre 2002

Décision n° B-2002-0896

commune (s) : Décines Charpieu

objet : **Carrefour des rues Raspail, Emile Zola et du petit chemin des Bruyères - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 4 octobre 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La rue Raspail a fait l'objet, entre 2000 et 2002, d'une étude de requalification et de travaux entre le chemin des Bruyères et la rue des Jonquilles.

La sécurité de la totalité de l'itinéraire deviendrait effective à l'issue du réaménagement du carrefour des rues Raspail, Emile Zola et du chemin des Bruyères. De même, le maillage des bandes cyclables jusqu'à l'avenue Franklin Roosevelt achèverait les travaux de mise en sécurité de l'itinéraire.

Ces travaux pourraient débuter en 2003, après leur attribution par appel d'offres ouvert.

Circuit décisionnel : ce dossier a reçu l'avis favorable du pôle politique des déplacements le 9 septembre 2002 ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2002-0444 en date du 4 février 2002 ;

DECIDE

1° - Approuve les travaux d'aménagement du carrefour des rues Raspail, Emile Zola et du petit chemin des Bruyères à Décines Charpieu pour un montant de 450 000 €.

2° - L'opération est inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissement 2002-2007. Elle fera l'objet d'une individualisation de l'autorisation de programme globale déplacements urbains pour un montant de 450 000 € dont les crédits de paiement s'échelonneront en 2003 pour un montant de 150 000 € et en 2004 pour un montant de 300 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,